

# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

|                                    |                                                                                                                       |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° de l'intervention :             | 163-2021                                                                                                              |
| Type d'intervention :              | Postulat                                                                                                              |
| Motion ayant valeur de directive : | <input type="checkbox"/>                                                                                              |
| N° d'affaire :                     | 2021.RRGR.232                                                                                                         |
| Déposée le :                       | 17.06.2021                                                                                                            |
| Motion de groupe :                 | Non                                                                                                                   |
| Motion de commission :             | Non                                                                                                                   |
| Déposée par :                      | Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)                                                            |
| Cosignataires :                    | 0                                                                                                                     |
| Urgence demandée :                 | Non                                                                                                                   |
| Urgence accordée :                 |                                                                                                                       |
| N° d'ACE :                         | 1169/2021 du 20 octobre 2021                                                                                          |
| Direction :                        | Direction de l'instruction publique et de la culture                                                                  |
| Classification :                   | Non classifié                                                                                                         |
| Proposition du Conseil-exécutif :  | <b>Vote point par point</b><br>Point 1 et 2 Adoption et classement<br>Point 3 Rejet<br>Point 4 Adoption et classement |

## L'intégrité sexuelle des enfants doit être respectée

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. Un comité d'experts provenant d'horizons variés doit être mis en place afin de sélectionner ou d'élaborer, pour le cours d'éducation sexuelle, des thématiques et du matériel pédagogique qui soient adaptés au développement des enfants.
2. Ces éléments doivent être inclus dans la liste des moyens d'enseignement.
3. L'éducation sexuelle doit se limiter à l'exposé des différences biologiques et de la contraception. Elle ne doit plus fournir d'instructions sur les pratiques sexuelles.
4. Les thématiques et le matériel pédagogique définis doivent être conformes aux articles pertinents du Code pénal. S'agissant des infractions contre l'intégrité sexuelle, ce dernier contient diverses dispositions visant à garantir qu'un enfant puisse se développer harmonieusement et qu'il n'accomplisse pas d'actes d'ordre sexuel avant d'avoir atteint la maturité requise pour ceux-ci.

### Développement :

Pendant la session de mars, un débat a eu lieu sur le thème « L'éducation sexuelle doit être adaptée au développement des enfants ».

Depuis lors, plusieurs parents se sont adressés à nous pour se plaindre du matériel pédagogique recommandé par Santé bernoise et utilisé par les enseignants, notamment les feuilles de travail et les vidéos consacrés à l'éducation sexuelle.

Le site Internet correspondant<sup>1</sup> propose des instructions sur des pratiques sexuelles qui peuvent porter atteinte à l'intimité et à l'état émotionnel des enfants. Les enfants âgés de 11 ou 12 ans se trouvent à des stades très différents de développement émotionnel et physique. Leur intérêt pour la sexualité est, lui aussi, très variable. C'est pourquoi l'éducation sexuelle devrait idéalement faire partie des compétences des personnes de référence dans l'entourage des enfants. S'il est certes possible d'obtenir une dispense pour cet enseignement, cette situation n'est pas satisfaisante sur le plan pédagogique : après les cours d'éducation sexuelle, les enfants sont agités et veulent échanger pendant les pauses. Il est donc préférable que tous les élèves sachent de quoi il retourne.

Les écoles doivent transmettre aux enfants des informations adaptées à leur âge sur les différences biologiques et la contraception.

Des parents, des éducateurs et des éducatrices, des psychiatres, des psychologues et des psychothérapeutes estiment que les sujets suivants, abordés lors du cours d'éducation sexuelle avec des enfants de 11 ou 12 ans, peuvent entraîner des troubles affectifs, des traumatismes et des réactions de dégoût :

*La **masturbation** est aussi appelée onanisme, plaisir solitaire, se toucher ou, de manière vulgaire, se branler.*

*Pour les filles :*

- *Se caresser et se masser les seins*
- *Se frotter les mamelons*
- *S'insérer un ou plusieurs doigts dans le vagin*
- *Se frotter la vulve et le clitoris. Si un objet est utilisé à cet effet, il ne doit pas être tranchant, pointu ou fragile.*

*Pour les garçons :*

- *Se caresser les testicules et les fesses*
- *Humidifier et se caresser le gland avec de la salive*
- *Se masser le bord du gland*
- *Tirer le prépuce d'avant en arrière et d'arrière en avant*

*Une atmosphère appropriée dans laquelle tu te sens à l'aise peut rendre l'expérience encore plus agréable : écouter sa chanson préférée, allumer une bougie, prendre un bain ou utiliser une huile de massage.*

*Le **sexe oral** consiste à stimuler les organes sexuels (masculins et féminins) avec la bouche et la langue. Le terme « fellation », qui vient du latin et signifie « sucer », décrit le plaisir ainsi procuré à l'homme. Le cunnilingus consiste à stimuler les organes sexuels féminins (notamment le clitoris, les lèvres vaginales et l'ouverture du vagin) en utilisant les lèvres et la langue. Une telle stimulation des organes sexuels peut procurer beaucoup de plaisir et conduire à l'orgasme.*

*Le **sexe anal** est également appelé rapport sexuel anal. Il s'agit d'une forme de rapport sexuel dans lequel le pénis est inséré dans l'anus du ou de la partenaire. Ouverture située à l'extrémité du tube digestif, l'anus est une partie très sensible du corps qui peut être excitée, par exemple par des caresses. Certaines personnes aiment caresser l'anus et recherchent du plaisir sans pénétration. Une attention particulière s'impose en cas de pénétration : l'anus est fermé par un anneau musculaire qui doit être détendu pour qu'une pénétration soit possible. Au lieu du pénis ou d'un doigt, certaines personnes insèrent des objets dans l'anus, par exemple un vibromasseur ou un godemiché. Il faut veiller à ce que cet objet soit propre et ne puisse pas provoquer de lésions.*

*Pour désigner le **coït vaginal hétérosexuel**, on utilise également les expressions « avoir des rapports sexuels », « avoir des relations sexuelles », « baiser », « coucher avec quelqu'un » « faire l'amour », etc. Un contact sexuel intime entre deux personnes peut prendre des formes très diverses. Lors d'un rapport vaginal, le pénis en érection de l'homme est inséré dans le vagin de la femme. Il est important que les deux partenaires soient excités. Le pénis de l'homme devient dur, tandis que le vagin de la femme devient humide (un lubrifiant peut être utilisé si nécessaire). Les mouvements de va-et-vient augmentent le plaisir et l'excitation. Le clitoris de la femme peut être excité au moyen d'une stimulation supplémentaire (caresses, baisers). Les relations sexuelles peuvent ainsi servir à exciter et à satisfaire sexuellement son ou sa partenaire.*

---

<sup>1</sup> En allemand uniquement

## **Positions**

*Une position bien connue est celle du missionnaire : la femme est couchée sur le dos, et l'homme se place au-dessus d'elle sur le ventre. On peut également mentionner la position du chevauchement, dite aussi position de l'amazone ou d'Andromaque : la femme se place à califourchon ou s'accroupit sur l'homme, qui est allongé sur le dos. Ces deux positions ont l'avantage de permettre aux deux partenaires de se regarder dans les yeux et de mieux voir ce que l'autre ressent. Dans la position du chevauchement, la femme peut facilement contrôler la profondeur de la pénétration, ce qui peut être particulièrement bénéfique pour une première expérience. D'innombrables positions sont possibles. Chaque couple peut faire des essais et trouver ce qui lui convient le mieux.*

Le fait de lier le sujet de la sexualité exclusivement au plaisir et de ne pas tenir compte du sentiment naturel de honte des enfants peut, dans le contexte d'une classe, mettre en péril une attitude saine à l'égard de la sexualité. Les supports pédagogiques et les vidéos qui exposent les enfants à des pratiques sexuelles et qui réduisent l'amour au plaisir peuvent certes susciter la curiosité des enfants. Les psychiatres estiment néanmoins qu'ils peuvent aussi rendre ces derniers plus vulnérables à des abus sexuels.

En raison de la focalisation sur le plaisir, l'effort visant à protéger les enfants des pédophiles peut s'avérer contre-productif et faire des enfants des victimes de comportements pédophiles (voir l'affaire Jürg Jegge, p. ex.). Chaque enfant victime d'abus sexuels est une victime de trop. C'est pourquoi il est indispensable d'agir sur cette question.

## **Réponse du Conseil-exécutif**

### **Points 1 et 2**

Lors de l'élaboration du Lehrplan 21 et du Plan d'études romand (PER), les contenus d'enseignement relatifs à l'éducation sexuelle et les compétences requises ont été élaborés par un groupe de spécialistes. Les enseignants et enseignantes qui le souhaitent peuvent être soutenus dans la mise en œuvre des objectifs du plan d'études par des spécialistes de la fondation Santé bernoise, qui leur met en outre des unités d'enseignement, du matériel d'enseignement et une médiathèque à disposition.

La *Kommission für Lehrplan- und Lehrmittelfragen* (LPLMK) évalue l'état des moyens d'enseignement germanophones dans le domaine de l'éducation sexuelle et développe des recommandations pour les écoles. Ces recommandations sont mises à la disposition des écoles sur le portail « Fächernet ». De plus, la médiathèque de l'Institut de formation continue de la PHBern soutient le corps enseignant germanophone grâce à du matériel d'enseignement.

A l'échelle nationale, un organe spécialisé a été constitué en 2015 sur mandat du Conseil fédéral pour traiter des questions en lien avec l'éducation sexuelle. Cette commission a reçu pour mission d'évaluer si l'approche globale du bureau régional de l'OMS pour l'Europe, à savoir l'éducation sexuelle holistique basée sur les droits humains, pouvait constituer une base appropriée pour l'éducation sexuelle en Suisse. En 2017, le rapport de la commission a été publié<sup>2</sup>. Il confirme la pertinence et les fondements scientifiques de cette approche globale et formule une série de recommandations destinées à mieux ancrer l'éducation sexuelle holistique dans les écoles de Suisse.

---

<sup>2</sup> Kessler et al. 2017 : *Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse, référence faite à des documents de principe internationaux et comparaison avec des pays choisis / Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle*. Berne.  
Lien vers le rapport : [https://edudoc.ch/record/130477/files/ed\\_sexuelle\\_rapport.pdf](https://edudoc.ch/record/130477/files/ed_sexuelle_rapport.pdf)

### **Point 3**

Dans le cadre du Lehrplan 21 et du PER, les écoles du canton de Berne ont pour mandat de transmettre aux élèves différentes compétences relatives aux relations, à l'amour, à la sexualité et à l'éducation sexuelle. Les objectifs des plans d'études ont été élaborés par un organe spécialisé.

Les écoles abordent les différents aspects de l'éducation sexuelle en s'adaptant à l'âge et au niveau de développement des enfants et des adolescents et adolescentes. Pour prendre en compte l'hétérogénéité des classes, des offres méthodiques individuelles sont mises à disposition, avec la possibilité de choisir entre différents contenus.

Les enseignants et enseignantes et les spécialistes qui interviennent dans les écoles s'appuient sur le code de déontologie de leur profession, respectent la sphère intime des élèves et se conforment aux dispositions légales du canton. Ils collaborent avec les parents et prennent leurs demandes au sérieux.

L'éducation sexuelle englobe tous les aspects de la sexualité : le désir, les relations et la reproduction. Si l'on s'en tient aux bases biologiques, on ne répond pas aux besoins des adolescents et adolescentes. A l'heure actuelle, par exemple, l'utilisation des médias numériques, avec toutes les possibilités et les risques qu'elle implique vis-à-vis de la sexualité, est préoccupante. Les jeunes ont besoin d'aide pour trouver les sources d'information adéquates ou pour pouvoir se décharger de la confusion qu'ils peuvent ressentir après avoir consulté des contenus pornographiques. La valeur préventive de l'éducation sexuelle est importante également pour les autres risques tels que le mobbing, la violence, la discrimination et l'exclusion.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif rejette la proposition formulée au point 3 du postulat de limiter l'éducation sexuelle à l'exposé des différences biologiques et de la contraception.

### **Point 4**

L'enseignement dispensé conformément au Lehrplan 21 ou au Plan d'études romand (PER) ne viole aucune disposition du Code pénal suisse.

Destinataire

– Grand Conseil